



Affiché le 22 mars 2019

AVIS AU PUBLIC

Demande d'occupation du domaine public communal pour les manifestations :

FETE DE LA MUSIQUE – FESTIVAL LES TARDIVES

Date : Fête de la Musique le 21 juin 2019
Les Tardives : 19 et 26 juillet – 09 et 23 août 2019

Lieu d'implantation de la manifestation :

- 1 – Fête de la musique : place du Général Leclerc – parking des Ursulines – parking de Caërphilly –
- 2 – Festival Les Tardives : Parking d'Aiguillon (côté Poste)

Nature de l'activité : Buvettes – petite restauration – vente de confiserie

Le public est informé que la commune de Lannion fait appel à candidatures pour les stands de buvette, de petite restauration ou de confiserie dans le cadre de la Fête de la musique le vendredi 21 juin 2019 et du Festival Les Tardives les 19 et 26 juillet – 09 et 23 août 2019.

Cette occupation du domaine public communal devra, pour être autorisée, respecter les prescriptions suivantes :

- production des pièces suivantes :
 - K-Bis de moins de trois mois (ou carte de commerçant en cours de validité)
 - Attestation d'assurance professionnelle

Cette occupation sera soumise à redevance dont le montant a été par le conseil municipal de Lannion le 17 décembre 2018 comme suit :

- ◆ 31 €/ml (buvettes), 26€/ml (restauration) ou 13€/ml (confiseurs et chichis) place du G^{al} Leclerc pour la fête de la musique et Quai d'Aiguillon pour les Tardives
- ◆ 21 €/ml, 16€/ml (restauration) ou 11 €/ml (confiseurs et chichis) parking de Caërphilly

Toute personne intéressée pour solliciter une demande d'occupation du domaine public communal sur la commune de Lannion dans le cadre des Tardives et/ou de la Fête de la Musique est invitée à transmettre son dossier complet le **jeudi 25 avril** lors de la réunion d'information qui se tiendra **Salle n°1 de l'espace Ste Anne à 16 heures.**